

BNP PARIBAS SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires
BNP Paribas SA
16 boulevard des Italiens
75009 PARIS

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BNP Paribas SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Identification et évaluation du risque de crédit (Se référer aux notes 1, 2.f, 3.b et 3.k de l'annexe aux comptes annuels)	
Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Dans le cadre de ses activités d'intermédiation bancaire, BNP Paribas est exposé au risque de crédit.</p> <p>BNP Paribas comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités.</p> <p>Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements bilan et hors bilan concernés ou de dépréciations pour risques pays pour les portefeuilles de crédits relatifs à une zone géographique et non dépréciés individuellement. Ces provisions pour risques pays sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul : constitution de portefeuilles homogènes, détermination des paramètres de risque applicables et du fait générateur des provisions.</p> <p>Dans certaines conditions, des provisions complémentaires sectorielles ou géographiques prennent en compte des risques identifiés par BNP Paribas et qui ne seraient pas déjà couverts par les provisions individuelles/pour risque pays décrites précédemment.</p> <p>Au 31 décembre 2017, le montant total des encours clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 439,8 milliards d'euros ; le montant total des dépréciations s'élève à 5,7 milliards d'euros.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit, l'appréciation de ce risque faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour ce qui concerne le risque de crédit aux entreprises, les encours par contrepartie pouvant représenter des montants importants.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle de BNP Paribas et testé les contrôles manuels ou informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations.</p> <p>Nous avons également réalisé en date d'arrêté des travaux sur les encours et/ou portefeuilles les plus significatifs ainsi que les financements accordés aux entreprises dans des secteurs économiques et zones géographiques plus sensibles.</p> <p>Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les processus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - notation des contreparties entreprises : nous avons apprécié le risque des contreparties significatives pour lesquelles la revue périodique de notation n'avait pas été réalisée au 31 décembre 2017 par BNP Paribas ; nous avons par ailleurs apprécié le niveau de risque d'une sélection d'encours estimés sains par la direction ; - évaluation des dépréciations constituées sur base individuelle : nous avons vérifié qu'une revue périodique des contreparties sous surveillance était effectuée par BNP Paribas et avons apprécié, sur base d'échantillons, les hypothèses et données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ; - évaluation des dépréciations pour risque pays : avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit, nous avons apprécié les méthodologies retenues par BNP Paribas sur les différents périmètres et l'efficacité des contrôles relatifs à la qualité des données. <p>Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives au risque de crédit.</p>

Valorisation des instruments financiers (Se référer aux notes 1, 3.c, et 6.c de l'annexe aux comptes annuels)	
Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Dans le cadre de ses activités de marché, BNP Paribas détient des instruments financiers actifs et passifs évalués au bilan à la valeur de marché.</p> <p>Cette valeur de marché est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments : utilisation de prix cotés directement observables, de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement observables ou de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement non observables.</p> <p>Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques spécifiques de marché, de liquidité ou de contrepartie.</p> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces instruments peuvent donc comporter une part significative de jugement quant au choix des modèles et des données utilisés.</p> <p>Au 31 décembre 2017, la valeur de marché des titres de transaction s'élève à 123,2 milliards d'euros, celle de la position nette positive des opérations fermes est évaluée à 13,8 milliards d'euros, et la valeur de marché de la position nette vendeuse des opérations conditionnelles est évaluée à 4,9 milliards d'euros.</p> <p>En raison du caractère significatif des encours et du recours au jugement dans la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers constitue un point clé de l'audit, en particulier pour ce qui concerne les instruments dont la valorisation nécessite le recours à des paramètres non observables.</p>	<p>Nous avons vérifié avec l'aide de nos spécialistes en valorisation que les contrôles clés de BNP Paribas en matière de valorisation des instruments financiers fonctionnent correctement, notamment ceux relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'approbation et la revue régulière par la direction des risques des modèles de valorisation ; - à la vérification indépendante des paramètres de valorisation ; - à la détermination des ajustements de valeur. <p>Nos spécialistes en valorisation ont par ailleurs procédé, sur la base d'échantillons, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus ; - l'analyse des résultats de la revue indépendante des paramètres par BNP Paribas ; - la réalisation de contre-valorisations indépendantes en utilisant nos propres modèles. <p>Nous avons également analysé, sur la base d'échantillons, les éventuels écarts entre les valorisations et les appels de collatéral avec les contreparties.</p> <p>Nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées en annexe.</p>

<i>Evaluation des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées</i> <i>(Se référer aux notes 1, 3.c, 3.e, 8 de l'annexe aux comptes annuels)</i>	
Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Les titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette comptable de 66,5 milliards d'euros.</p> <p>Ils sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation de flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué ou les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titres.</p> <p>Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>Compte tenu du poids des titres de participation, des autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées au bilan, de la sensibilité des modèles utilisés aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation de ces titres comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté :</p> <ul style="list-style-type: none">- à apprécier, sur la base d'échantillons, la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction pour déterminer les valeurs d'utilité ;- à tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société. <p>Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées publiées en annexe.</p>

<i>Evaluation du risque juridique relatif aux investigations des autorités réglementaires et administratives et aux actions de groupe</i> <i>(Se référer aux notes 2.f et 3.k de l'annexe aux comptes annuels)</i>	
Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>BNP Paribas est soumise, dans chacun des pays où la Société est présente, aux réglementations applicables aux secteurs d'activité dans lesquels elle opère. En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, la Société pourrait être exposée à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales. Elle pourrait également subir des pertes à la suite de contentieux privés en lien ou non avec ces sanctions.</p> <p>L'enregistrement éventuel d'une provision pour couvrir les conséquences des investigations relatives à un non-respect de certaines réglementations fait appel au jugement en raison de la difficulté à estimer l'issue des procédures réglementaires.</p> <p>L'enregistrement éventuel de provisions relatives aux actions de groupe et autres contentieux privés fait également appel au jugement de la direction.</p> <p>Compte tenu de la multiplication des investigations des autorités réglementaires et administratives, des actions de groupe à l'encontre des établissements financiers depuis quelques années et de l'importance du jugement de la direction dans l'estimation des provisions, nous considérons que ce risque constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif d'identification et d'évaluation du risque juridique relatif aux investigations des autorités réglementaires et administratives et aux actions de groupe, en procédant notamment à des entretiens trimestriels avec les fonctions juridiques de BNP Paribas.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- prendre connaissance des analyses préparées par les directions juridiques ou financières à chaque arrêté trimestriel ;- interroger les cabinets d'avocats spécialisés avec lesquels BNP Paribas est amené à travailler dans le cadre de ces litiges.

<i>Contrôles généraux informatiques</i>	
Risque Identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes annuels de BNP Paribas SA. L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux différentes chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, représente ainsi un point clé de l'audit.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et de niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.</p>	<p>Pour les principaux systèmes concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, les travaux que nous avons mis en œuvre, avec l'appui de nos spécialistes informatiques, ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;- évaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment applications comptables, de consolidation, de rapprochement automatique) ;- examen du contrôle des habilitations pour la saisie des écritures manuelles.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de BNP Paribas SA par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour le cabinet Deloitte & Associés, du 26 mai 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 mai 2000 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 12^{ième} année de sa mission sans interruption, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans sa 24^{ième} année et le cabinet Mazars dans sa 18^{ième} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de BNP Paribas SA.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons un rapport au Comité des comptes qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 6 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



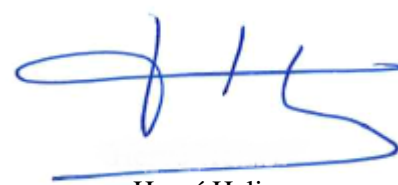
Damien Leurent

PricewaterhouseCoopers Audit



Etienne Boris

Mazars



Hervé Helias



ETATS FINANCIERS DE BNP
PARIBAS SA
31 décembre 2017





SOMMAIRE

Table des matières

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	3
BILAN AU 31 Décembre 2017	4
Note 1 RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS SA	5
Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	16
2.a Marge d'intérêts	16
2.b Revenus des titres à revenu variable	16
2.c Commissions	17
2.d Gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de négociation	17
2.e Gains ou pertes sur les opérations de portefeuille de placement et assimilés	17
2.f Coût du risque	18
2.g Gains ou pertes sur actifs immobilisés	20
2.h Impôt sur les bénéfices	21
Note 3 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 Décembre 2017	22
3.a Créances et dettes envers les établissements de crédit	22
3.b Opérations avec la clientèle	23
3.c Titres détenus	25
3.d Actions propres	26
3.e Immobilisations financières	27
3.f Dettes représentées par un titre	28
3.g Emprunts obligataires	29
3.h Autres actifs et passifs	30
3.i Comptes de régularisation	31
3.j Immobilisations d'exploitation	32
3.k Provisions	33
3.l Dettes Subordonnées	35
Note 4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	40
4.a Engagements de financement	40
4.b Engagements de garantie	40
4.c Instruments financiers donnés ou reçus en garantie	41
Note 5 REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	42
5.a Frais de personnel	42
5.b Engagements sociaux	43
Note 6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	45
6.a Opérations réalisées sur le capital	45
6.b Tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2017	46
6.c Notionnel des instruments financiers	47
6.d Informations sectorielles	48
6.e Echéanciers des emplois et des ressources	49
6.f Etats et territoires non coopératifs	50
Note 7 L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2017 ET LA MISE EN DISTRIBUTION DE DIVIDENDE	51
Note 8 PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA	52
Note 9 INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA EN 2017 PORTANT SUR AU MOINS 5% DU CAPITAL DE SOCIETES FRANCAISES	58



COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Intérêts et produits assimilés	2.a	16 375	13 842
Intérêts et charges assimilées	2.a	(11 468)	(8 731)
Revenus des titres à revenu variable	2.b	1 751	9 515
Commissions (produits)	2.c	5 333	4 860
Commissions (charges)	2.c	(991)	(986)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation	2.d	3 438	3 155
Gains nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.e	717	881
Autres produits d'exploitation bancaire		94	205
Autres charges d'exploitation bancaire		(259)	(82)
PRODUIT NET BANCAIRE		14 990	22 659
Frais de personnel	5.a	(6 341)	(6 441)
Autres frais administratifs		(4 651)	(4 276)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(729)	(613)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		3 269	11 329
Coût du risque	2.f	(325)	(577)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 944	10 752
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	2.g	(128)	(1 258)
Dotations ou reprises nettes aux provisions réglementées		(4)	50
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		2 812	9 544
Impôt sur les bénéfices	2.h	345	(278)
RESULTAT NET		3 157	9 266

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2017**

<i>En millions d'euros, au</i>	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
ACTIF			
Caisse, banques centrales		155 690	109 811
Effets publics et valeurs assimilées	3.c	123 154	143 352
Créances sur les établissements de crédit	3.a	222 066	217 726
Opérations avec la clientèle	3.b	434 014	415 693
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.c	87 413	93 648
Actions et autres titres à revenu variable	3.c	1 344	1 752
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	3 719	4 311
Parts dans les entreprises liées	3.c	62 738	64 922
Crédit-bail et location avec option d'achat		-	25
Immobilisations incorporelles	3.j	2 548	2 798
Immobilisations corporelles	3.j	2 508	2 506
Actions propres	3.d	43	41
Autres actifs	3.h	146 781	178 068
Comptes de régularisation	3.i	71 253	81 590
TOTAL ACTIF		1 313 271	1 316 243
DETTES			
Banques centrales		1 086	542
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	230 687	224 537
Opérations avec la clientèle	3.b	547 097	498 962
Dettes représentées par un titre	3.f	125 829	132 809
Autres passifs	3.h	246 517	289 314
Comptes de régularisation	3.i	70 618	75 622
Provisions	3.k	2 191	3 030
Dettes subordonnées	3.l	21 431	23 493
TOTAL DETTES		1 245 456	1 248 309
CAPITAUX PROPRES			
	6.b		
Capital souscrit		2 498	2 494
Prime d'émission		23 175	23 090
Réserves		38 985	33 084
Résultat de l'exercice		3 157	9 266
TOTAL CAPITAUX PROPRES		67 815	67 934
TOTAL PASSIF		1 313 271	1 316 243
HORS BILAN			
	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	4.a	257 400	241 718
Engagements de garantie	4.b	125 134	109 537
Engagements sur titres		14 666	13 886
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	4.a	115 683	130 651
Engagements de garantie	4.b	207 416	226 646
Engagements sur titres		19 366	11 253



Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux

NOTE 1 RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS SA

Les comptes de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et dans le règlement ANC 2015-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Les garanties considérées sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la Banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à



nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, la plupart des créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ».

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « produits d'intérêts », tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRÊT RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas SA qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas SA relatifs à chaque génération - les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération - sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne.



Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas SA, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

TITRES

Le terme « Titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire - qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la dépréciation relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

• Titres de transaction

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés dans la rubrique « Titres de transaction », et évalués individuellement à leur prix de marché, s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ces titres sont négociables sur un marché actif (tout marché sur lequel les prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une Bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché) ;
- les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres de transaction peuvent être reclassés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée.

De même, lorsque les titres de transaction à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement ».

Les dispositions de chaque catégorie concernée sont applicables à la date du transfert.



Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, la valeur de réévaluation des titres concernés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

- **Titres de placement**

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

Dans le cas de situations exceptionnelles nécessitant un changement de stratégie ou lorsque les titres ne sont plus négociables sur un marché actif, les titres classés dans la catégorie « Titres de placement » peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » et doivent être identifiés au sein de ce portefeuille. Ces titres sont alors comptabilisés selon les dispositions relatives à la catégorie « Titres d'investissement ».

- **Titres de l'activité de portefeuille**

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours sur une période d'un mois.

- **Titres d'investissement**

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'existent l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.



L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants. Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ».

Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle de reclassement des autres titres détenus décrite au paragraphe précédent.

• **Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenu variable détenus dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le Groupe.

Les titres détenus dans ces catégories sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est considérée au moins égale au coût quand le cours de Bourse à la clôture n'est pas inférieur de plus de 20 % au coût et que le cours de Bourse n'est pas inférieur au coût depuis les 12 derniers mois consécutifs. Au-delà, si l'évaluation multicritère fait apparaître que la valeur comptable doit être dépréciée, la valeur d'utilité est considérée égale au cours de Bourse. Il en est de même en tout état de cause, si le cours de Bourse est inférieur au coût depuis 24 mois consécutifs ou si le cours de Bourse à la clôture est inférieur de 50 % au coût ou encore si le cours moyen sur 12 mois est inférieur de plus de 30 % au coût. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de Bourse moyen du mois précédent la clôture.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».



- **Actions propres**

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ainsi que celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices, sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement. Les actions attribuées aux salariés des filiales et succursales de BNP Paribas SA sont refacturées à celles-ci, selon les dispositions locales applicables.

Les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés ne sont pas dépréciées, en raison de la constitution au passif d'une provision déterminée en fonction des services rendus par les bénéficiaires.

- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances de 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la Banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée dans la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt différé n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.



Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur significative, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation sauf dans le cas du fonds commercial et du mali technique résiduel (cf. infra) affecté au fonds commercial. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

- le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée dans le temps. Il est donc non amortissable, sans qu'il soit nécessaire d'en justifier. Toutefois, cette présomption est réfutable, ce qui signifie que s'il existe une durée d'utilisation limitée dans le temps, le fonds commercial doit être amorti sur sa durée d'utilisation réelle ou forfaitaire (10 ans) s'il n'est pas possible d'évaluer cette durée de façon fiable. Par ailleurs, si le fonds commercial n'est pas amorti, il doit être soumis à un test de dépréciation annuel qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'indice de perte de valeur.
- Le mali technique résultant des opérations de fusions et assimilées est affecté aux différents éléments apportés dans la limite des plus-values latentes identifiées. Cette affectation est effectuée dans des sous comptes dédiés des actifs concernés et suit les règles d'amortissement et de provisionnement de ces actifs.
- le mali technique résiduel après affectation aux différents actifs sous-jacents (cf supra) est porté pour son solde net en fonds commercial.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Les provisions pour engagements internationaux sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».



PROVISIONS NON LIEES A DES OPERATIONS BANCAIRES

BNP Paribas SA constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

COUT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie et de crédit, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

• Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

• Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction peuvent être négociés sur des marchés organisés ou assimilés ou sur des marchés de gré à gré.

Les instruments inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation ».

L'évaluation de la valeur de marché est effectuée

- soit par référence à la valeur de cotation lorsque celle-ci est disponible ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix de transactions observés sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

Dans tous les cas, des corrections de valeur conservatrices sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle, de contrepartie ou de liquidité.



Certains instruments complexes, généralement réalisés sur mesure et peu liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments, sont évalués avec des modèles d'évaluation utilisant des paramètres pour partie non observables sur un marché actif.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes a été immédiatement comptabilisée en résultat pour les opérations initiées jusqu'au 31 décembre 2004.

Pour les opérations initiées à partir du 1^{er} janvier 2005, la marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes est différée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

• **Autres opérations de transaction sur instruments financiers dérivés**

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le compte de résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques par ensembles homogènes de contrats.

IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite dans la rubrique « Frais de personnel ».

AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas SA sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par les régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.



- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas SA du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Sont notamment concernées par cette catégorie les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants. Lorsque ces rémunérations variables différées sont soumises à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'un passif. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre.

En l'absence de condition de présence, la rémunération variable différée est provisionnée immédiatement sans étalement dans les comptes de l'exercice auquel elle se rapporte ; le passif est ensuite réestimé à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre, et ce jusqu'à son règlement.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas SA en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas SA ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'Entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'Entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas SA est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est



déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation, ces paramètres tiennent compte des conditions propres au pays de la société. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif n'est comptabilisé que s'il est représentatif d'un avantage économique futur prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

OPERATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ETRANGERES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.



NOTE 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

2.a MARGE D'INTERETS

BNP Paribas SA présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En millions d'euros	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	3 860	(3 069)	2 885	(2 652)
Comptes à vue, prêts et emprunts	2 723	(2 153)	2 349	(2 031)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	1 003	(916)	427	(621)
Prêts subordonnés	134		109	
Clientèle	8 905	(4 653)	7 503	(2 450)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	6 867	(2 556)	6 886	(2 027)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	2 027	(2 097)	606	(423)
Prêts subordonnés	11		11	
Dettes représentées par un titre	34	(3 746)	149	(3 629)
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 397		3 073	
Titres de transaction	75		172	
Titres de placement	3 275		2 870	
Titres d'investissement	47		31	
Instruments de macro-couverture	179		232	
Produits et charges d'intérêts	16 375	(11 468)	13 842	(8 731)

2.b REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Titres de placement et assimilés	53	108
Participations et autres titres détenus à long terme	186	256
Parts dans les entreprises liées	1 512	9 151
Revenus des titres à revenu variable	1 751	9 515

**2.c COMMISSIONS**

En millions d'euros	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	2 043	(478)	1 906	(589)
Opérations avec la clientèle	1 312	(86)	1 334	(102)
Autres	731	(392)	572	(487)
Prestations de services financiers	3 290	(513)	2 954	(397)
Produits et charges de commissions	5 333	(991)	4 860	(986)

2.d GAINS OU PERTES SUR LES OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

En millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Instruments financiers de taux et opérations sur titres de transaction à revenu fixe	3 511	419
Instruments financiers de change	760	2 023
Instruments financiers de crédit	(966)	489
Autres instruments financiers et opérations sur titres de transaction à revenu variable	133	224
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation	3 438	3 155

2.e GAINS OU PERTES SUR LES OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

En millions d'euros	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Cessions	780	(121)	826	(57)
Provisions	112	(54)	174	(62)
Total	892	(175)	1 000	(119)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	717		881	



2.f COUT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES OU RISQUES

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation de BNP Paribas SA ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	(203)	(537)
Clientèle et établissement de crédit	(302)	(594)
Engagement par signature	107	13
Titres	6	37
Créances risquées et assimilées	(19)	13
Instruments financiers des activités de marché	5	(6)
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(258)	(108)
Récupération sur créances amorties	136	68
Coût du risque	(325)	(577)



<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Solde au 1er janvier	7 780	7 476
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	203	537
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(1 061)	(539)
Variation des parités monétaires et divers	(233)	306
Provisions pour créances douteuses ou risques	6 689	7 780

Les provisions se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Provisions déduites de l'actif	6 141	7 124
Relatives aux créances sur les établissements de crédit (<i>note 3.a</i>)	118	126
Relatives aux créances sur la clientèle (<i>note 3.b</i>)	5 736	6 667
Relatives aux titres	251	289
Relatives aux instruments financiers des activités de marché	36	42
Provisions inscrites au passif (<i>note 3.k</i>)	548	656
Relatives aux engagements par signature	486	610
Relatives aux créances risquées et assimilées	62	46
Provisions pour créances douteuses ou risques	6 689	7 780

**2.g GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES**

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	224	(166)	669	(89)
Cessions	180	(43)	517	(19)
Provisions	44	(123)	152	(70)
Parts dans les entreprises liées	438	(664)	986	(2 830)
Cessions	41	(153)	24	(1 569)
Provisions	397	(511)	962	(1 261)
Immobilisations d'exploitation	41	(1)	9	(3)
Total	703	(831)	1 664	(2 922)
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés		(128)		(1 258)



2.h IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Impôt courant de l'exercice	238	(225)
Impôt différé de l'exercice	107	(53)
Impôt sur les bénéfices	345	(278)

L'essentiel des conventions d'intégration fiscale signées entre BNP Paribas SA et ses filiales membres du Groupe fiscal repose sur le principe de la neutralité. Ainsi, la filiale membre du Groupe doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés, de contributions additionnelles, et d'une manière générale, de tous impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'était pas membre d'un groupe intégré. BNP Paribas SA, en qualité de société mère, enregistre en impôt courant l'économie d'impôt du Groupe d'intégration fiscale en France.

**NOTE 3 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2017****3.a CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Prêts et créances	148 895	150 258
Comptes ordinaires débiteurs	7 196	5 206
Comptes à terme et prêts	135 632	139 369
Prêts subordonnés	6 067	5 683
Titres et valeurs reçus en pension	73 289	67 594
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	222 184	217 852
<i>dont créances rattachées</i>	534	586
<i>dont créances douteuses compromises</i>	16	13
<i>dont créances douteuses non compromises</i>	25	51
Dépréciations relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 2.f)	(118)	(126)
Prêts et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	222 066	217 726

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dépôts et emprunts	169 017	157 314
Comptes ordinaires créditeurs	11 266	15 558
Comptes à terme et emprunts	157 751	141 756
Titres et valeurs donnés en pension	61 670	67 223
Dettes envers les établissements de crédit	230 687	224 537
<i>dont dettes rattachées</i>	433	556

**3.b OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Prêts et créances	323 367	306 286
Créances commerciales	2 430	2 620
Comptes ordinaires débiteurs	19 282	11 701
Crédits de trésorerie	73 019	70 052
Crédits à l'habitat	75 055	66 827
Crédits à l'équipement	47 382	47 361
Crédits à l'exportation	9 307	8 963
Autres crédits à la clientèle	95 527	97 418
Prêts subordonnés	1 365	1 344
Titres et valeurs reçus en pension	116 383	116 074
Opérations avec la clientèle avant dépréciation - Actif	439 750	422 360
<i>dont créances rattachées</i>	918	1 056
<i>dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France</i>	78	58
<i>dont prêts et créances douteuses non compromises</i>	3 647	4 026
<i>dont prêts et créances douteuses compromises</i>	5 083	5 832
Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle (note 2.f)	(5 736)	(6 667)
Opérations avec la clientèle nettes de dépréciation - Actif	434 014	415 693

Le total des prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciation, ventilé par contrepartie se répartit de la façon suivante :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Encours sains	Encours douteux		Total	Encours sains	Encours douteux		Total
Non compromis		Compromis	Non compromis			Compromis		
Clientèle financière	64 235	324	44	64 603	68 973	82	2	69 057
Entreprises	164 253	1 401	1 465	167 119	152 916	1 630	1 706	156 252
Entrepreneurs	8 679	54	159	8 892	7 895	55	173	8 123
Particuliers	70 107	201	582	70 890	58 355	221	663	59 239
Autres non financiers	6 080	21	26	6 127	6 925	21	2	6 948
Total des prêts et créances nets de dépréciation	313 354	2 001	2 276	317 631	295 064	2 009	2 546	299 619



<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dépôts	401 173	378 525
Comptes ordinaires créditeurs	178 054	142 334
Comptes à terme	153 561	167 018
Comptes d'épargne à régime spécial	69 558	69 173
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial à vue</i>	<i>52 102</i>	<i>52 102</i>
Titres donnés en pension livrée	145 924	120 437
Opérations avec la clientèle - Passif	547 097	498 962
<i>dont dettes rattachées</i>	<i>874</i>	<i>1 030</i>

**3.c TITRES DÉTENUS**

En millions d'euros, au	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Transaction	83 902	83 902	92 342	92 342
Placement	38 898	43 511	50 660	53 218
<i>dont provisions</i>	(4)		(34)	
Investissement	354	354	350	350
Effets publics et valeurs assimilées	123 154	127 767	143 352	145 910
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	27 291		44 246	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	2 687		3 711	
Transaction	38 665	38 665	36 435	36 435
Placement	48 295	50 980	56 314	57 993
<i>dont provisions</i>	(174)		(252)	
Investissement	453	473	899	1 003
<i>dont provisions</i>	(12)		(22)	
Obligations et autres titres à revenu fixe	87 413	90 118	93 648	95 431
<i>dont titres non cotés</i>	13 247	13 885	11 805	12 310
<i>dont créances rattachées</i>	890		876	
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	6 144		11 554	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	260		315	
Transaction	687	687	743	743
Placement et Titres de l'Activité de Portefeuille	657	930	1 009	1 453
<i>dont provisions</i>	(332)		(312)	
Actions et autres titres à revenu variable	1 344	1 617	1 752	2 196
<i>dont titres non cotés</i>	615	902	756	1 082
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	483		354	
Participations	3 175	4 956	3 688	5 357
<i>dont provisions</i>	(161)		(190)	
Autres titres détenus à long terme	544	562	623	637
<i>dont provisions</i>	(193)		(111)	
Participations et autres titres détenus à long terme	3 719	5 518	4 311	5 994
<i>dont titres non cotés</i>	2 133	2 825	2 160	2 740
Parts dans les entreprises liées	62 738	96 671	64 922	92 248
<i>dont provisions</i>	(7 249)		(7 067)	
Parts dans les entreprises liées	62 738	96 671	64 922	92 248

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 562 millions d'euros et 30 651 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 1 910 millions d'euros et 30 591 millions d'euros au 31 décembre 2016.



3.d ACTIONS PROPRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2017		31 décembre 2016
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Transaction	5	5	3
Placement	6	6	6
Titres de participation	32	32	32
Actions propres	43	43	41

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2017 qui annule et remplace la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2016, BNP Paribas SA a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 73 euros par action (62 euros précédemment), un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2017 dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, et de couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas SA et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas SA au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

Au 31 décembre 2017, BNP Paribas SA détient 603 827 actions enregistrées en titres de participation avec pour objectif de les annuler.

BNP Paribas SA détient également 123 415 actions enregistrées en titres de placement et destinées à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel du Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés du Groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du plan d'actionnariat salarié du Groupe ou du plan d'épargne d'entreprise.

En outre, dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et conclu avec Exane BNP Paribas, BNP Paribas SA détient 80 500 actions BNP Paribas enregistrées en titres de transaction au 31 décembre 2017.



3.e IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	1er janv.2017	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31 Déc. 2017	1er janv.2017	Dotations	Reprises	Autres variations	31 Déc. 2017	31 Déc. 2017	31 Déc. 2016
Titres d'investissement (note 3.c)	1 271	59	(490)	(21)	819	22		(10)		12	807	1 249
Participations et ATDLT (note 3.c)	4 612	46	(556)	(29)	4 073	301	88	(34)	(1)	354	3 719	4 311
Parts dans les entreprises liées (note 3.c)	71 989	959	(618)	(2 343)	69 987	7 067	543	(357)	(4)	7 249	62 738	64 922
dont mali de fusion sur parts dans les entreprises liées ⁽¹⁾	4 256			2	4 258	3 268				3 268	990	988
Actions propres (note 3.d)	32				32						32	32
Immobilisations financières	77 904	1 064	(1 664)	(2 393)	74 911	7 390	631	(401)	(5)	7 615	67 296	70 514

(1) Les mali de fusion associés à des parts dans les entreprises liées et leurs dépréciations antérieurement constituées ont été reclassés au 1^{er} janvier 2016 au sein des immobilisations financières, conformément au règlement ANC 2015-06. Ce reclassement concerne principalement l'affectation du mali technique au titre de BNL Spa pour 4 227 millions d'euros en valeur brute et pour 976 millions d'euros en valeur nette des dépréciations antérieures.

Le règlement n°2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable a permis de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou de placement au sein du portefeuille de titres d'investissement.

Ces reclassements sont résumés dans le tableau suivant :

En millions d'euros, au	Date de reclassement	Montant à la date du reclassement	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
			Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle
Actifs financiers en provenance du portefeuille de transaction et reclassés		7 164	236	286	607	671
En titres d'investissement	1er octobre 2008	4 404	236	286	371	430
En titres d'investissement	30 juin 2009	2 760	0	0	236	241

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, le résultat net 2017 de BNP Paribas SA aurait inclus un gain de 19 millions d'euros, comparé à un gain de 13 millions d'euros comptabilisé actuellement (respectivement 25 millions d'euros et 31 millions d'euros au titre de 2016).



3.f DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Titres de créances négociables	109 817	128 396
Emprunts obligataires (<i>note 3.g</i>)	3 059	3 228
Autres dettes représentées par un titre	12 953	1 185
Dettes représentées par un titre	125 829	132 809
<i>dont primes d'émission non amorties</i>	<i>647</i>	<i>707</i>



3.g EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Echéancement des emprunts obligataires émis par BNP Paribas SA, selon les clauses des contrats d'émission :

<i>En millions d'euros</i>	Encours au 31/12/2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 à 2027	Au-delà de 2027
Emprunts obligataires	3 059	942	358	564	368	48	587	192

<i>En millions d'euros</i>	Encours au 31/12/2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 à 2026	Au-delà de 2026
Emprunts obligataires	3 228	511	978	369	583	396	220	171

**3.h AUTRES ACTIFS ET PASSIFS**

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Instruments conditionnels achetés	92 139	118 880
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	3 598	3 374
Impôts différés - actif	978	942
Autres actifs divers	50 066	54 872
Autres actifs	146 781	178 068
Instruments conditionnels vendus	87 761	113 983
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	2 916	2 784
Dettes rattachées aux opérations sur titres	114 661	123 330
Impôts différés - passif	25	26
Autres passifs divers	41 154	49 191
Autres passifs	246 517	289 314

Dans le poste « Autres passifs divers », les dettes fournisseurs de BNP Paribas Métropole s'élèvent à 26,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 et se ventilent de la manière suivante, conformément à l'application de l'article D441-4 du code de commerce.

	Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Montant total des factures concernées TTC (en millions d'euros)	3,7	0,9	12,1	2,3	7,3	22,7
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,09%	0,02%	0,30%	0,06%	0,18%	0,56%
Nombre de factures concernées	351					5 544

Les délais de paiement de référence utilisés sont les délais légaux.

Pour les créances et dettes relatives aux clients de BNP Paribas SA, il convient de se référer à l'annexe 6.e sur l'échéance des emplois et ressources qui permet de donner à ce titre une information sur leur durée résiduelle.



3.i COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Réévaluation des instruments dérivés et de change	49 901	63 180
Produits à recevoir	9 927	8 923
Comptes d'encaissement	362	192
Autres comptes de régularisation débiteurs	11 063	9 295
Comptes de régularisation - actif	71 253	81 590
Réévaluation des instruments dérivés et de change	42 854	52 252
Charges à payer	14 783	12 421
Comptes d'encaissement	425	314
Autres comptes de régularisation créditeurs	12 556	10 635
Comptes de régularisation - passif	70 618	75 622

**3.j IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION**

En millions d'euros, au	31 décembre 2017			31 décembre 2016
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	2 898	(2 251)	647	734
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	2 127	(226)	1 901	2 064
Immobilisations incorporelles	5 025	(2 477)	2 548	2 798
Terrains et constructions	2 927	(1 028)	1 899	1 931
Equipement, mobilier, installations	1 786	(1 423)	363	378
Autres immobilisations	132	-	132	73
Immobilisations corporelles - Mali de Fusion ⁽¹⁾	134	(20)	114	124
Immobilisations corporelles	4 979	(2 471)	2 508	2 506

- (1) Conformément au règlement ANC 2015-06, les mali de fusion inclus en « Autres immobilisations incorporelles » en 2016 ont été affectés au 1er janvier 2016 aux différents actifs sous-jacents identifiables. Une dotation aux amortissements complémentaire a été comptabilisée sur l'exercice 2017 pour 66 millions d'euros sur les fonds de commerce.



3.k PROVISIONS

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2016	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2017
Provisions pour engagements sociaux	523	112	(297)	(6)	332
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 2.f)	46	22	(3)	(3)	62
Provisions pour engagements par signature (note 2.f)	610	24	(135)	(13)	486
Autres provisions					
. liées à des opérations bancaires et assimilées	745	357	(728)	(35)	339
. non liées à des opérations bancaires	1 106	174	(293)	(15)	972
Provisions	3 030	689	(1 456)	(72)	2 191

**Provisions pour risques sur produits d'épargne réglementée**

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	17 957	17 745
dont au titre des plans d'épargne-logement	15 800	15 518
• Ancienneté de plus de 10 ans	6 115	3 203
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 057	5 592
• Ancienneté de moins de 4 ans	5 628	6 723
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	74	112
dont au titre des plans d'épargne-logement	13	19
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	156	174
dont décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	1	2
dont provisions constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	155	172
• dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté supérieure à 10 ans	88	78
• dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	24	36
• dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté inférieure à 4 ans	41	57
• dont provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	2	1

Variation des provisions relatives aux produits d'épargne réglementée

En millions d'euros	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement
Provisions et assimilées constituées en début d'exercice	171	3	166	6
Dotations aux provisions	-	-	5	-
Reprises de provisions	(18)	-	-	(3)
Provisions et assimilées constituées en fin d'exercice	153	3	171	3



3.1 DETTES SUBORDONNEES

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dettes subordonnées remboursables	12 331	13 397
Dettes subordonnées perpétuelles	8 781	9 752
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	8 074	9 013
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	482	514
Titres participatifs	225	225
Dettes rattachées	319	344
Dettes subordonnées	21 431	23 493

Dettes subordonnées remboursables

Les dettes subordonnées remboursables émises par BNP Paribas SA sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts émis par BNP Paribas SA ayant fait l'objet d'un placement international peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call-option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

En 2016, six dettes subordonnées émises ont fait l'objet d'un remboursement à l'échéance ou avant l'échéance conformément à la date fixée dans la notice d'émission (call-option). Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours des dettes subordonnées remboursables à hauteur de 306 millions d'euros. Par ailleurs, douze dettes subordonnées ont été émises pour un montant de 3 808 millions d'euros.

En 2017, quatre dettes subordonnées émises ont fait l'objet d'un remboursement à l'échéance ou avant l'échéance conformément à la date fixée dans la notice d'émission (call-option). Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours des dettes subordonnées remboursables à hauteur de 1 963 millions d'euros. Par ailleurs, quatre dettes subordonnées ont été émises pour un montant de 1 268 millions d'euros sur l'année 2017.



Au 31 décembre 2017, l'échéancier des dettes subordonnées remboursables émises se présente de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Encours au 31/12/2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 à 2027	Au delà de 2027
Dettes subordonnées remboursables	12 331	85	-	5	-	339	11 227	675

Au 31 décembre 2016, l'échéancier des dettes subordonnées remboursables émises se présentait de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Encours au 31/12/2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 à 2026	Au delà de 2026
Dettes subordonnées remboursables	13 397	1 963	85	-	5	-	8 953	2 391



Dettes subordonnées perpétuelles

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 8 074 millions en contre-valeur euros au 31 décembre 2017. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les 5 ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 30 mars 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,625%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2021, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans.

Les 12 et 19 avril 2016, BNP Paribas SA a remboursé les émissions d'avril 2006, pour un montant respectivement de 549 millions d'euros et de 450 millions de livres sterling, à leur première date de call. Ces émissions offraient aux souscripteurs une rémunération à taux fixe respectivement de 4,73% et de 5,945%.

Le 13 juillet 2016, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juillet 2006, pour un montant de 163 millions de livres sterling, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,954%.

Le 14 décembre 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,75%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans et 3 mois. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans.

Le 13 avril 2017, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'avril 2007, pour un montant de 638 millions d'euros, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,019%.

Le 23 octobre 2017, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'octobre 2007, pour un montant de 200 millions de livres sterling, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,436%.

Le 15 novembre 2017, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,125%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans.



Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call	31 Déc. 2017	31 Déc. 2016
Octobre 2005	EUR	1000	annuelle	4,875% 6 ans	4,875%	1000	1000
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25% 6 ans	6,250%	333	380
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45% 20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%	150	150
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019% 10 ans	Euribor 3 mois + 1,720%	0	638
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5% 5 ans	6,5%	500	570
Juin 2007	USD	1100	semestrielle	7,195% 30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%	916	1044
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%	0	234
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%	500	500
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%	100	100
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750% 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%	2	2
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028% 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%	17	17
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750% 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%	59	67
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384% 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%	1	1
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125% 7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230%	750	750
Août 2015	USD	1500	semestrielle	7,375% 10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%	1249	1424
Mars 2016	USD	1500	semestrielle	7,625% 5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314%	1249	1424
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750% 5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916%	624	712
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125% 5 ans	Swap USD 5 ans + 2,838%	624	0
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée						8 074	9 013

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels, le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.



- Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par BNP Paribas SA sont des obligations subordonnées perpétuelles remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

Caractéristiques des émissions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée :

Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Taux	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Octobre 1985	EUR	305	TMO - 0,25%	254	254
Septembre 1986	USD	500	Libor 6 mois + 0,075%	228	260
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée				482	514

Pour les TSDI émis en octobre 1985, d'un nominal de 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.

Pour les TSDI émis en septembre 1986, d'un nominal de 500 millions de dollars, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'Administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La Banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

- Titres participatifs

Les titres participatifs émis en juillet 1984 par BNP Paribas SA pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092 au 31 décembre 2017.



NOTE 4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

4.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Etablissements de crédit	51 607	43 240
Clientèle	205 793	198 478
Ouverture de crédits confirmés	96 027	94 118
Autres engagements en faveur de la clientèle	109 766	104 360
Engagements de financement donnés	257 400	241 718
Etablissements de crédit	73 172	101 210
Clientèle	42 511	29 441
Engagements de financement reçus	115 683	130 651

4.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Etablissements de crédit	20 382	20 192
Clientèle	104 752	89 345
Engagements de garantie donnés	125 134	109 537
Etablissements de crédit	84 349	67 015
Clientèle	123 067	159 631
Engagements de garantie reçus	207 416	226 646



4.c INSTRUMENTS FINANCIERS DONNES OU REÇUS EN GARANTIE

- Instruments financiers donnés en garantie**

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	48 278	67 099
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	19 000	9 465
- Disponibles pour des opérations de refinancement	29 278	57 634
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe	60 206	57 181

Au 31 décembre 2017, la Banque a déposé ou rendu éligibles à un dépôt 48 278 millions d'euros (67 099 millions d'euros au 31 décembre 2016) d'instruments financiers (titres négociables et créances privées) auprès des banques centrales qui sont mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement, dont 37 923 millions d'euros (46 393 millions d'euros au 31 décembre 2016) auprès de la Banque de France dans le cadre du système de Gestion Globale des Garanties couvrant les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et d'emprunts intrajournaliers. Dans ce cadre, la Banque avait mobilisé auprès des banques centrales 19 000 millions d'euros au 31 décembre 2017 (9 465 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les autres actifs donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière incluent notamment des financements de BNP Paribas Home Loan SFH, pour 34 897 millions d'euros au 31 décembre 2017 (contre 32 750 millions d'euros au 31 décembre 2016).

- Instruments financiers reçus en garantie**

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	28 810	24 134



NOTE 5 REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

5.a FRAIS DE PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Salaires et traitements	(4 343)	(4 313)
Charges sociales et fiscales ⁽¹⁾	(1 760)	(1 855)
Participation et Intéressement des salariés	(238)	(273)
Total frais de personnel	(6 341)	(6 441)

(1) Y compris la réévaluation des effets actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi.

Les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi sont imputés en déduction des frais de personnel. Ils s'élèvent à 43 millions d'euros au titre de l'exercice 2017 (36 millions au titre de l'exercice 2016). L'utilisation du CICE est présentée dans le chapitre 7 « Une banque responsable : informations sur la responsabilité économique, sociale, civique et environnementale de BNP Paribas » du document de référence.

L'effectif de BNP Paribas SA se répartit de la façon suivante :

Effectif, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
BNP Paribas Métropole	37 265	37 849
<i>dont cadres</i>	<i>24 703</i>	<i>24 406</i>
Succursales hors Métropole	15 813	13 649
Total BNP PARIBAS SA	53 078	51 498



5.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

- **Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies**

En France, BNP Paribas SA cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

A l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (Etats-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Australie, Canada principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'Entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 282 millions d'euros pour l'exercice 2017 contre 279 millions d'euros pour l'exercice 2016.

- **Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies**

Les régimes à prestations définies en vigueur chez BNP Paribas SA font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 189 millions d'euros au 31 décembre 2017 (266 millions d'euros au 31 décembre 2016), dont 117 millions d'euros pour les engagements français et 72 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Les actifs de retraite comptabilisés (surplus reconnu et actifs distincts) s'élèvent à 155 millions d'euros au 31 décembre 2017 (105 millions d'euros au 31 décembre 2016).

- *Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite*

- *Régimes de retraite*

En France, BNP Paribas SA verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes de BNP Paribas SA, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 86% en obligations, 6% en actions et 8% en immobilier.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (*Royaume-Uni*), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (*Etats-Unis*). A Hong Kong, une population fermée de collaborateurs bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies avec une



garantie de rendement minimum supportée par l'employeur. Du fait de cet engagement de rendement, ce plan entre dans le cadre des régimes à prestations définies.

La gestion de certains régimes est assurée par des organismes de gestion indépendants (*Royaume-Uni*). Au 31 décembre 2017, 90% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur des plans situés au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et à Hong Kong. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 25% en actions, 37% en obligations, et 38% en autres instruments financiers.

- *Autres avantages liés à la retraite*

Les salariés de BNP Paribas SA bénéficient de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance indépendante de BNP Paribas SA.

- *Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi*

En France, BNP Paribas SA n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux Etats-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droit s'élèvent à 15 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 16 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

La Banque a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés fondés sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En 2016, un plan de départ volontaire s'étirant sur trois années (septembre 2016 à septembre 2018) a été mis en place en France pour les activités de CIB.

Les provisions relatives à ces plans s'élèvent à 82 millions d'euros au 31 décembre 2017 (124 millions au 31 décembre 2016).

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plan d'adaptation des effectifs	82	124



NOTE 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.a OPERATIONS REALISEES SUR LE CAPITAL

Les résolutions des Assemblées Générales des actionnaires utilisables au cours de l'exercice sont présentées dans le chapitre 2 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du document de référence.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euros	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2015	1 246 385 153	2	2 492 770 306			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	75 839	2	151 678	(1)	(1)	01-janv.-15
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	606 661	2	1 213 322	(1)	(1)	01-janv.-16
Réduction du capital par annulation d'actions	(65 000)	2	(130 000)	26-mai-16	16-déc-16	
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2016	1 247 002 653	2	2 494 005 306			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 404 830	2	2 809 660	(1)	(1)	01-janv.-16
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	451 903	2	903 806	(1)	(1)	01-janv.-17
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2017	1 248 859 386	2	2 497 718 772			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.



6.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2015 AU 31 DECEMBRE 2017

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2015	2 493	23 066	36 008	61 567
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2015			(2 877)	(2 877)
Augmentations de capital	1	24		25
Provision pour investissement - Reprise			(46)	(46)
Autres variations			(1)	(1)
Résultat de l'exercice 2016			9 266	9 266
Capitaux propres au 31 décembre 2016	2 494	23 090	42 350	67 934
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2016			(3 369)	(3 369)
Augmentations de capital	4	85		89
Amortissement dérogatoire - Dotation			4	4
Résultat de l'exercice 2017			3 157	3 157
Capitaux propres au 31 décembre 2017	2 498	23 175	42 142	67 815



6.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas SA sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

- Portefeuille de transaction :

En millions d'euros, au	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Instruments dérivés de cours de change	4 905 163	5 247 171
Instruments dérivés de taux d'intérêt	16 612 410	17 396 291
Instruments dérivés sur actions	1 203 087	1 338 676
Instruments dérivés de crédit	853 283	981 001
Autres instruments dérivés	177 276	145 689
Instruments financiers à terme de transaction	23 751 221	25 108 828

Les opérations sur instruments financiers réalisées sur des marchés organisés ou admis en chambre de compensation représentent 45 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2017 (44 % au 31 décembre 2016).

- Stratégie de couverture :

Le montant total des notionnels des instruments financiers dérivés utilisés en couverture s'établit à 720 597 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 752 271 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

- Valeur de marché :

La valeur de marché de la position nette positive des opérations fermes est évaluée à 13 766 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre une position nette positive de 15 973 millions d'euros au 31 décembre 2016. La valeur de marché de la position nette vendeuse des opérations conditionnelles est évaluée à 4 903 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre une position nette vendeuse de 786 millions d'euros au 31 décembre 2016.



6.d INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours au bilan des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle et crédit-bail		Total par zone géographique	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<i>En millions d'euros, au</i>						
France	356 574	294 006	220 662	244 114	577 236	538 120
Autres pays de l'Espace Economique Européen	59 899	83 723	71 435	60 064	131 334	143 787
Pays des zones Amérique et Asie	82 823	91 310	138 415	108 021	221 238	199 331
Autres pays	1 614	1 850	3 502	3 519	5 116	5 369
Total des emplois	500 910	470 889	434 014	415 718	934 924	886 607
France	187 727	143 703	242 984	248 147	430 711	391 850
Autres pays de l'Espace Economique Européen	16 732	32 290	115 773	93 743	132 505	126 033
Pays des zones Amérique et Asie	26 488	48 185	184 333	152 099	210 821	200 284
Autres pays	826	901	4 007	4 973	4 833	5 874
Total des ressources	231 773	225 079	547 097	498 962	778 870	724 041

Le produit net bancaire de BNP Paribas SA en 2017 pour l'ensemble de ses activités est réalisé à hauteur de 81 % avec des contreparties appartenant à l'espace économique européen (89 % en 2016).

**6.e ECHEANCES DES EMPLOIS ET RESSOURCES**

En millions d'euros	Opérations à vue au jour le jour	Durée restant à courir					Dont provisions	Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Emplois								
Caisse, banques centrales	154 945	745						155 690
Effets publics et valeurs assimilées	174	44 704	14 067	26 256	37 953	(4)		123 154
Créances sur les établissements de crédit	10 174	90 476	46 857	40 482	34 077	(118)		222 066
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	30 616	168 552	53 280	99 890	81 676	(5 736)		434 014
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 154	16 773	15 551	19 346	34 589	(186)		87 413
Ressources								
Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales	30 883	87 695	25 000	73 871	14 324			231 773
Opérations avec la clientèle	281 589	207 047	32 397	21 446	4 618			547 097
Dettes représentées par un titre	623	30 617	30 211	33 660	30 718			125 829



6.f ETATS ET TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La création d'implantations par BNP Paribas SA, ou les filiales qui en dépendent au sein du Groupe constitué autour de BNP Paribas SA, dans les Etats considérés comme non coopératifs au sens de l'article 238-O A du CGI et de l'arrêté du 8 avril 2016 modifiant la liste des Etats et territoires non coopératifs est soumise à une procédure spéciale d'autorisation par la Conformité. Ces implantations, conformément au principe d'uniformité et d'universalité du dispositif de contrôle interne du Groupe, et à son principe de « mieux disant déontologique », sont soumises aux règles du Groupe en matière de contrôle des risques de toute nature, de lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme et de respect des embargos financiers.

Dénomination	% intérêt	Forme juridique	Nature d'agrément	Activité
Panama				
BNPP SA (Succursale Panama) -en liquidation ⁽¹⁾	100	Branch	Licence bancaire	En liquidation
Brunei				
BNP Paribas Asset Management (B) SDN BHD	98,29	SDN BHD (Private Limited Company)	Investment Advisor License	Gestion d'actifs
Botswana				
RCS Botswana Proprietary Limited	100	Proprietary Limited		Services financiers auxiliaires

(1) Le processus de liquidation de l'entité située au Panama, initié depuis juillet 2010, est en attente de l'aval du régulateur local.



NOTE 7 L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 ET LA MISE EN DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 une affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et une mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	
Résultat net de l'exercice	3 157
Report à nouveau bénéficiaire	29 877
TOTAL A AFFECTER	33 034
Dividende	3 772
Report à nouveau	29 262
TOTAL AFFECTE	33 034

Le dividende d'un montant de 3 772 millions d'euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas SA - sur la base du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2017 - correspond à une distribution de 3,02 euros par action au nominal de 2 euros.



NOTE 8 PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA

Libellé titre	Siren	Dev.	en millions de devises				en millions d'euros ⁽¹⁾				Quote-part de capital détenue en %	Réf.
			Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT ^(**)	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT ^(**)		

La tête de groupe de l'ensemble des filiales et participations est BNP PARIBAS SA (siren 662 042 449)

I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS

1. Filiales (détenues à + de 50%)

Antin Participation 5 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	433 891 678	EUR	178	3	7	4	178	3	7	4	100% ⁽¹⁾
Austin Finance 3 rue d'Antin 75002 Paris France	485 260 640	EUR	868	152	19	20	868	152	19	20	92% ⁽¹⁾
B*Capital 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	399 223 437	EUR	4	10	2	40	4	10	2	40	100% ⁽¹⁾
Banca Nazionale del Lavoro SPA 119 Via Vittorio Veneto 00187 Roma Italie		EUR	2 077	3 496	121	3	2 077	3 496	121	3	100% ⁽¹⁾
Banco BNP Paribas Brasil SA 510 Av. Presidente Juscelino Kubitschek, 10° a 13° Andares, Itaim Bibi 04543-906 Sao Paulo Brésil		BRL	1 238	851	358	909	312	214	90	229	100% ⁽²⁾
BGZ SA 10/16 ul. Kasprzaka 01-211 Warszawa Pologne		PLN	84	6 031	300	2 700	20	1 444	72	646	60% ⁽²⁾
BNL International Investment SA 30 Viale Altiero Spinelli 00157 Roma Italie		EUR	110	327	2	2	110	327	2	2	100% ⁽²⁾
BNP Paribas (China) Ltd. 25/F Shanghai World Financial Center 100 Century Avenue Shanghai 200120 PRC 200120 Shanghai Chine		USD	653	558	54	151	544	464	45	125	100% ⁽²⁾
BNP Paribas BDDI Participations 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	433 891 983	EUR	46	58	50	61	46	58	50	61	100% ⁽¹⁾
BNP Paribas Canada 1981 avenue Mc Gill Collège H3A 2W8 Montréal Canada		CAD	159	423	7	8	106	281	5	6	100% ⁽²⁾
BNP Paribas Cardif 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	382 983 922	EUR	150	2 662	718	630	150	2 662	718	630	100% ⁽¹⁾
BNP Paribas Colombia Corporation Financiera SA Carrera 8A No 99-51 Edificio World Trade Center, Torre A, Piso 9 Bogota DC Colombie		COP	133 721	18 281	(1 992)	33 145	37	5	(1)	9	94% ⁽²⁾



BNP Paribas Commodity Futures Ltd. 10 Harewood Avenue NW1 6AA London Royaume-Uni	USD	75	270	50	89	62	225	42	74	100%	(2)
BNP Paribas Developpement 20 Rue Chauchat 75009 Paris France	348 540 592 EUR	119	530	94	133	119	530	94	133	100%	(1)
BNP Paribas El Djazair 8 Rue de Cirta Hydra 16035 Alger Algérie	DZD	10 000	14 483	3 640	13 610	73	105	26	99	84%	(2)
BNP Paribas Espana SA 4 Calle Emilio Vargas 28043 Madrid Espagne	EUR	52	24	1	30	52	24	1	30	100%	(2)
BNP Paribas Factor 46/52 Rue Arago 92 823 Puteaux France	775 675 069 EUR	6	29	37	108	6	29	37	108	100%	(2)
BNP Paribas Factor Portugal 3525 Avenida de Boavista Edificio Aviz 6ø 4100 Porto Portugal	EUR	13	68	4	10	13	68	4	10	64%	(2)
BNP Paribas Fortis 3 Montagne du Parc / Warandeborg 3 1000 Bruxelles Belgique	EUR	10 965	6 367	1 691	4 482	10 965	6 367	1 691	4 482	100%	(1)
BNP Paribas Home Loan SFH 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	454 084 211 EUR	285	2	0	3	285	2	0	3	100%	(1)
BNP Paribas India Holding Private Ltd. 1 North Avenue - BNP Paribas House Maker Maxity, Bandra - Kurla Complex Bandra (East) 400 051 MUMBAI Inde	INR	2 608	300	18	45	34	4	0	1	100%	(2)
BNP Paribas Ireland 5 George's Dock IFSC Dublin 1 Irlande	EUR	902	712	60	61	902	712	60	61	100%	(2)
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SPA 3 Piazza Lina Bo Bardi 20124 Milan Italie	EUR	204	(20)	(21)	42	204	(20)	(21)	42	74%	(2)
BNP Paribas Malaysia Berhad Level 48, Vista Tower The Intermark 182 Jalan Tun Razak 50400 Kuala Lumpur Malaisie	MYR	650	28	44	120	133	6	9	25	100%	(2)
BNP Paribas Personal Finance 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	542 097 902 EUR	530	5 527	540	1 826	530	5 527	540	1 826	100%	(1)
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd. c/o Marsh Management Services Ltd 25/28 Adelaide Road Dublin 2 Irlande	USD	0	629	15	163	0	524	12	136	100%	(2)
BNP Paribas Public Sector SCF 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	433 932 811 EUR	24	2	3	6	24	2	3	6	100%	(1)



BNP Paribas Real Estate 167 Quai de la Bataille de Stalingrad 92867 Issy Les Moulineaux France	692 012 180	EUR	383	294	92	719	383	294	92	719	100%	(2)
BNP Paribas Réunion 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	428 633 408	EUR	25	24	6	49	25	24	6	49	100%	(2)
BNP Paribas SB Re 16 Rue Edward Steichen L - 2540 Luxembourg Luxembourg		EUR	250	57	(2)	(1)	250	57	(2)	(1)	100%	(2)
BNP Paribas Securities (Asia) Ltd. 59-63/F II International Finance Centre 8 Finance Street Central Hong-Kong		HKD	2 429	(1 390)	(78)	415	259	(148)	(8)	44	100%	(2)
BNP Paribas Securities Japan Ltd. GranTokyo North Tower 1-9-1 Marunouchi, Chiyoda-ku 100-6740 Tokyo Japon		JPY	201 050	12 766	11 336	29 077	1 486	94	84	215	100%	(2)
BNP Paribas Securities Korea Company Ltd. 24, 25FL, State Tower Namsan, 100, Toegye-ro, Jung-gu Seoul 100-052 République de Corée		KRW	250 000	6 029	(8 733)	12 236	194	5	(7)	10	100%	(2)
BNP Paribas Securities Services - BP2S 3 Rue d'Antin 75002 Paris France	552 108 011	EUR	177	552	151	1 727	177	552	151	1 727	95%	(1)
BNP Paribas Suisse SA 2 Place de Hollande 1211 Genève 11 Suisse		CHF	320	1 697	60	457	274	1 450	51	390	100%	(2)
BNP Paribas UK Holdings Ltd. 10 Harewood Avenue NW1 6AA London Royaume-Uni		GBP	1 227	198	10	12	1 381	223	11	14	100%	(2)
BNP Paribas Yatirimlar Holding Anonim Sirketi Ankara caddesi, Büyük Kelkit Han n° 243, Kat 5 Sirkeci, Eminönü/Fatih Istanbul Turquie		TRY	1 032	1	0	1	227	0	0	0	100%	(2)
BNP Paribas ZAO 5 Lesnaya Street, Bld. B Business Center White Square Russian Federation 125047 Moscou Fédération de Russie		RUB	5 798	2 245	325	1 363	84	32	5	20	100%	(2)
BNP PUK Holding Ltd. 10 Harewood Avenue NW1 6AA London Royaume-Uni		GBP	257	6	16	16	289	7	18	18	100%	(2)
BNPP Asset Management Holding 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	682 001 904	EUR	23	2 791	271	289	23	2 791	271	289	67%	(1)
Cobema 489 Avenue Louise 1050 Brussels Belgique		EUR	439	2 007	0	0	439	2 007	0	0	99%	(2)



Compagnie Financière Ottomane SA 44 Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg Luxembourg	EUR	9	468	4	5	9	468	4	5	97%	(2)
Financière des Italiens 41 Avenue de l'Opéra 75002 Paris France	422 994 954 EUR	412	(191)	0	0	412	(191)	0	0	100%	(1)
Financière des Paiements Electroniques 18 avenue Winston Churchill 94220 Charenton le pont France	753 886 092 EUR	1	65	0	14	1	65	0	14	95%	(2)
Financière du Marché Saint Honoré 37 Place du Marché Saint-Honoré 75001 Paris France	662 047 513 EUR	107	0	(2)	1	107	0	(2)	1	100%	(1)
Harewood Helena 1 Ltd. 10 Harewood Avenue NW1 6AA London Royaume-Uni	USD	69	33	23	10	57	27	19	8	100%	(3)
Harewood Holdings Ltd. 10 Harewood Avenue NW1 6AA London Royaume-Uni	GBP	137	77	13	19	154	87	15	21	100%	(2)
Human Value Developers Private Ltd Lodha iThink Techno Campus, 10th Flr, Beta Bldg Off. JVLR, Opp. Kanjurmarg Rly Stn, Kanjurmarg € Mumbai – 400 042, Maharashtra	INR	2 346	(19)	0	0	31	0	0	0	100%	(2)
International Factors Italia SPA - Ifitalia 15 Via Vittor Pisani 20124 Milan Italie	EUR	56	614	34	118	56	614	34	118	100%	(2)
Natiocredibail 46/52 Le Métropole - La Défense rue Arago 92800 Puteaux France	998 630 206 EUR	32	48	22	29	32	48	22	29	100%	(2)
Opéra Trading Capital 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	433 998 085 EUR	600	10	(7)	19	600	10	(7)	19	100%	(1)
Optichamps 41 Avenue de l'Opéra 75002 Paris France	428 634 695 EUR	411	(169)	0	0	411	(169)	0	0	100%	(1)
Paribas North America Inc. 787 Seventh Avenue NY 10019 New York Etats-Unis	USD	15 060	1 262	1 000	947	12 540	1 050	833	789	100%	(2)
Parilease 41 Avenue de l'Opéra 75002 Paris France	339 320 392 EUR	54	266	2	1	54	266	2	1	100%	(2)
Participations Opéra 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	451 489 785 EUR	410	(183)	0	0	410	(183)	0	0	100%	(1)
PT Bank BNP Paribas Indonésia 35 th Floor Menara BCA Grand Indonesia JI M H Thamrin no 1 10310 Jakarta Indonésie	IDR	1 062 170	1 192 404	378 267	718 695	65	73	23	44	99%	(2)



Sagip		EUR	218	1 335	22	33	218	1 335	22	33	100%	(2)
3 Montagne du Parc 1000 Bruxelles Belgique												
Sharekhan Ltd		INR	1 359	13 240	516	5 098	18	173	7	66	73%	(2)
Lodha iThink Techno Campus, 10th Floor, Beta Building Off. JVLR, Opp. Kanjurmarg Railway Station, Kanjurmarg(E) Mumbai – 400042 Inde												
Société Orbaisienne de Participations	428 753 479	EUR	311	(101)	(4)	19	311	(101)	(4)	19	100%	(1)
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France												
Taitbout Participation 3 SNC	433 912 250	EUR	792	38	(280)	0	792	38	(280)	0	100%	(1)
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France												
Trust et Fiduciary services		CHF	4	6	(4)	0	4	5	(3)	0	100%	(3)
8-10 Boulevard de la Tour 1205 Genève Suisse												
UCB Bail 2	329 654 784	EUR	105	10	(1)	0	105	10	(1)	0	100%	(2)
46/52 Le Métropole - La Défense rue Arago 92800 Puteaux France												
UkrSibbank Public JSC		UAH	5 069	(971)	1 400	4 379	150	(29)	41	130	60%	(2)
7 Andreevskaya Street 04070 Kiev Ukraine												

(*) Conversion au cours du 31/12/2017

(**) CA HT pour les entités commerciales et PNB pour les entités bancaires

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2017

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2017

(3) Données sociales au 31/12/2016



Libellé titre	Siren	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT ^(**)	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT ^(**)	Quote-part de capital détenue	Réf.
				en millions de devises				en millions d'euros ^(*)			en %	
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)												
BNP Paribas Leasing Solutions 16 rue Edward Steichen 2540 LUXEMBOURG Luxembourg		EUR	1 820	803	227	229	1 820	803	227	229	50%	⁽²⁾
Verner Investissements (Groupe) 95 Rue de la Boétie 75008 Paris France	388 271 298	EUR	15	325	30	0	15	325	30	0	50%	⁽²⁾
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd (Groupe) 34/659-P Civil Line Road Pativattom Kochi 682024 Kerala Inde		INR	236	4 885	613	3 058	3	64	8	40	34%	⁽⁴⁾
Banque de Nankin 50 Huaihai Road 210005 Nanjing Chine		CNY	8 482	49 290	7 516	10 512	1 084	6 296	960	1 343	19%	⁽³⁾
Credit Logement 50 Boulevard de Sébastopol 75003 Paris France	302 493 275	EUR	1 260	489	108	218	1 260	489	108	218	17%	⁽³⁾
BGL BNP Paribas 50 Avenue J.F. Kennedy 2951 Luxembourg Luxembourg		EUR	713	5 791	291	686	713	5 791	291	686	16%	⁽²⁾

(*) Conversion au cours du 31/12/2017

(**) CA HT pour les entités commerciales et PNB pour les entités bancaires

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2017

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2017

(3) Données sociales au 31/12/2016

(4) Données sociales au 31/03/2017

En millions d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères

II - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations

Valeur Comptable des titres détenus

- Valeur brute	18 324	51 663	720	2 616
- Valeur nette	17 631	45 107	635	2 540
Montants des prêts et avances accordés	54	13	0	1
Montants des cautions et avals donnés	35 837	3 653	61	11
Montants des dividendes encaissés	845	667	37	134

**NOTE 9 INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA EN 2017 PORTANT SUR AU MOINS 5 % DU CAPITAL DE SOCIETES FRANÇAISES**

Franchissement de seuil supérieur à 5% du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 10% du capital		
Ncoté	ENYX	SA
Franchissement de seuil supérieur à 20% du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 33.33% du capital		
Ncoté	LYF SAS	SAS
Ncoté	LYF SA	SA
Franchissement de seuil supérieur à 50% du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 66.66% du capital		
Ncoté	FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES	SAS